

Règlement de la Capéçone 2023

1 – Organisateur :

- L'OUS COURATI DEU CHABLAIS

2 – Date et lieu :

- Le Dimanche 02 Avril 2023
Centre Sportif de la Cité de l'Eau – Route du Vieux Mottay – 74500 AMPHION PUBLIER
- Départ des courses à 9h00
- Départ de la Marche à 8h30

3 – Droit d'inscription :

- 15 € pour les courses et 10 € pour la marche - jusqu'au vendredi 31 mars.
- Aucune inscriptions sur place le Dimanche matin.
- Retrait des dossards possible le Samedi 01 de 14h00 à 16h00 à la Cité de l'Eau « Salle Olympe »
- Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

4 – Conditions de participation :

- Catégorie d'âge : Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie Cadet sur la petite course et de la catégorie Junior pour la grande course.
- Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale.
- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire:
 - soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
 - soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. **(La mention « en compétition » est obligatoire sur le CM)**
 - L'athlète doit porter devant et visiblement, un dossard fourni par l'organisation, pendant la totalité de la compétition dans son intégralité.
 - Ravitaillement à mi-parcours et à l'arrivée.
 - Le port des bâtons n'est pas autorisé (sauf pour la marche).
 - Limites horaires 11h00 pour la grande course.
- Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, et sont sous leur seule responsabilité.

5 – Vestiaires – douches :

- Sur place à la Cité de l'Eau.

6 – Classements et récompenses :

- Récompenses à partir de 11h30.
- 3 premiers de chaque catégorie -> Cadet (petit parcours uniquement) / Junior / Espoir / Sénior (sur les 2 parcours)
- 3 premiers de chaque paire de catégories regroupées Master (anciennes appellations Vétérans) : M0+M1 / M2+M3 / M4+M5 / M6+M7 / M8+M9 / M10 (sur les 2 parcours)
- A tous les participants un lot souvenir (coureurs et marcheurs).
- Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée ainsi que sur le site internet.

7 – Voies utilisées :

- La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel et en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter les passages balisés de la chaussée.

8 – Assurance :

- Responsabilité civile :
- La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance (AXA à THONON).
- Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il est recommandé aux autres participants de s'assurer personnellement.

9 – Droit à l'image :

- De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.